



RELEVE DE DECISIONS

REUNION PUBLIQUE DU 4 JUIN 2015

OBJET : Gradignan – Opération d'aménagement ZAC Centre-ville – réunion publique de concertation relative à l'opération d'aménagement portant sur le centre-ville de Gradignan	
4 JUIN 2015 Début réunion : 18h30 Fin réunion : 20h30	LIEU : Salle du Solarium à Gradignan
ANIMATION DE LA REUNION : Monsieur Michel Labardin, Maire de Gradignan – Vice-Président de Bordeaux Métropole	M. Le Maire M. Fabia, Adjoint délégué aux aménagements urbains, déplacements M. Labourse, Chef du service Urbanisme Ville de Gradignan
Intervenants : <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Fabia, Adjoint au Maire Aménagements Urbains et Déplacements- Mme Le Guillanton – Agence A-trait- Monsieur Berat, Directeur de la Direction Territoriale Sud – Bordeaux Métropole- Madame Jeantet, Directrice de projet – La Fab	Mme. C. Delaloy, Chef de service Programmation et Aménagement Urbain, Bordeaux Métropole Mme. A. Gerstlé, Bordeaux Métropole M. Goze, Directeur Général de La Fab M. Meunier, Directeur Opérationnel de la Fab Mme Delannoy, DG/ Mairie de Bordeaux DGSC et CCAS Ville de Bordeaux Mme Lebrun, DGA CCAS Ville de Bordeaux M. Leblond, Directeur Administratif et Financier DGSC CCAS Ville de Bordeaux M. Lassalle, Directeur de la Stratégie immobilière du CCAS Ville de Bordeaux M. Berat, Directeur Territorial Sud, Bordeaux Métropole M. Limare, Directeur de la stratégie et des études de déplacements, Pôle mobilité, Bordeaux Métropole
<p>Relevé de décisions mis à disposition du public via les dossiers de concertation (registres disponibles en Mairie de Gradignan et à Bordeaux Métropole + site internet)</p>	
Documents annexés : <ul style="list-style-type: none">- panneaux de présentation de l'opération d'aménagement consultables en Mairie- article Sud-Ouest paru le 6 juin 2015	



Préambule

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, la création du dossier de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) portant sur le centre-ville de Gradignan doit faire l'objet d'une concertation réglementaire.

Conformément aux dispositions de la délibération N° 2014/0652, séance du 31 octobre 2014 du Conseil de Bordeaux Métropole, le 4 juin 2015 s'est tenue à la Salle du Solarium à Gradignan la première réunion publique de la concertation préalable au projet de Zone d'Aménagement Concertée du centre-ville de Gradignan.

Outre l'exposé des grandes orientations urbaines du projet de la ZAC Centre-Ville, un point d'information sur les réaménagements des places et voiries du Centre-Ville, ainsi que sur le projet de Tramway, a été fait à l'occasion de cette rencontre.

Déroulé de la réunion publique

M. Le Maire de Gradignan remercie le public présent. Il rappelle ensuite l'enjeu et le défi que recouvrent les futurs projets envisagés sur la Commune de Gradignan, et notamment ceux plus spécifiques de la ZAC Centre-ville. L'objectif est de faire de Gradignan une ville qui correspond à son histoire, à sa culture et à la sensibilité de ses résidents, en tenant compte des besoins de chacun ; habitants, commerçants, et toutes les générations confondues. Pour accompagner ces projets tout au long de leur développement et de leur mise en œuvre, un logo communiquant intitulé « Cœur(s) de Ville » est proposé. Au-delà des enjeux que recouvrent ces projets, M. Le Maire rappelle les contraintes auxquelles ils devront répondre de manière complémentaire :

- Prévenir d'une image vieillissante du centre –ville et d'un risque de manque d'attractivité,
- Répondre aux objectifs de production de logements fixés par la loi et plus particulièrement à l'objectif triennal de la Politique Locale de l'Habitat intercommunale, qui vise une production de 176 logements par an dont 66 logements locatifs sociaux conventionnés,
- Apporter des solutions à la congestion du centre-ville traversé de part en part par un axe routier majeur d'entrée Sud de l'agglomération (cours du Général de Gaulle),
- Reconstruire les équipements publics du centre-ville en fin de vie (groupes scolaires, gymnase).

Les projets de demain sur Gradignan représentent une opportunité de renforcer et de garantir la qualité de vie incomparable pré existante de la commune. Ils apparaissent comme un virage historique : celui de la nécessité, sous différentes contraintes précédemment exposées, mais également celui de la cohérence, de la modernité dans le respect et la continuité de la qualité résidentielle actuelle.



M. Le Maire présente les différents intervenants :

- Madame Le Guillanton, Architecte du groupement Corajoud- A-Trait, en charge du projet de réaménagement des espaces publics du Centre-Ville,
- Madame Jeantet, Architecte-Urbaniste, Directrice de projet à la Fab, en charge des études urbaines de la ZAC du Centre-ville,
- Monsieur Fabia, Adjoint au Maire délégué aux aménagements urbains et déplacements,
- Monsieur Bérat, Directeur de la Direction Territoriale Sud de Bordeaux Métropole, Maitre d'ouvrage du projet de réaménagement des espaces publics du Centre-Ville.

A l'issue des présentations du projet de réaménagement des espaces publics du centre-ville de Gradignan et des éléments de calendrier faites successivement par Madame Le Guillanton et Monsieur Bérat, Madame Jeantet expose dans le détail les enjeux et les orientations urbaines, paysagères et programmatiques de la future ZAC du Centre-Ville.

Un support visuel projeté en fond de scène illustre les propos des différents exposés.

Madame Jeantet rappelle que la Fab (SPL de Bordeaux Métropole) a lancé, au second semestre 2014, des études urbaines et paysagères, qui ont été confiées à un groupement, constitué d'une agence d'urbanisme et de programmation urbaine (Alphaville), d'une agence de Paysage (Tricaud et Chapellièvre), d'un bureau d'étude spécialisé dans la programmation commerciale et culturelle (CVL convergence), et d'un économiste (ODC).

Par ailleurs, des études techniques et règlementaires sont menées simultanément par le BET Ingerop.

Ces études opérationnelles ont pour objectif de définir le projet d'aménagement urbain sur le centre-ville de Gradignan et d'étudier les conditions techniques, économiques, environnementales et règlementaires de sa mise en œuvre.

Le périmètre de ces études se développe du Nord au Sud, de la rue Lahouneau, intégrant l'ensemble du territoire du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Ville de Bordeaux (Cité jardin, le repos maternel, et le site de la Clairière) à la rue Edouard Michel et d'ouest en Est, des lisières du parc de l'Ermitage à celles du parc de Laurenzanne, intégrant la place Roumegoux et le centre commercial Laurenzanne.

L'intervenante précise que les enjeux de projet s'adossent aux valeurs et à l'identité de Gradignan. Plus spécifiquement :

- au patrimoine de parcs et de bâtiments remarquables issus de l'héritage de la fin 19^e siècle à mi-20^e siècle (grands domaines viticoles, entreprises et artisanats spécialisés, commerces florissants)



- à la qualité du cadre de vie qui résulte :
 - un environnement résidentiel « désirable », résultant d'un juste équilibre entre le dynamisme/commodités de la Ville et les bienfaits de la nature omniprésente à Gradignan,
 - une proximité et une diversité des équipements municipaux,
 - des services et des commerces diversifiés et très qualitatifs,
 - une offre culturelle riche de rayonnement métropolitain.

Elle expose ensuite les enjeux sur lesquels reposent les orientations d'aménagement du centre-ville :

- Préserver et renforcer l'armature paysagère de Gradignan en créant, à travers les grands parcs du centre-ville, de nouveaux itinéraires piétons et vélo connectant l'hyper centre de la commune aux autres quartiers et aux grands équipements.
- Développer une offre de logement en cœur de ville, présentant toutes les qualités résidentielles gradignanaises, accessible au plus grand nombre et à proximité piétonne de tous les commerces, services et équipements.
- Renouveler les équipements publics, les adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques, améliorer et rééquilibrer la répartition géographique des équipements scolaires.
- Renforcer l'animation commerciale, culturelle et de loisir selon différentes temporalités.

Puis, pour chacun des enjeux exposés ci-avant, sont déceloppés dans le détail et par thématique, les orientations d'aménagement et les éléments programmatiques.

Thématique 1 : Le paysage au centre du projet - Un centre-ville au cœur d'un réseau de liaisons douces

Il s'agit de mettre en valeur les parcs en lisière du Centre-ville, en les sanctuarisant, en les reliant entre eux et avec le centre-ville par l'aménagement de modes de déplacement apaisé (piéton et vélo) – Dans cette perspective, l'opération d'aménagement prévoit :

- Ouvrir au public une partie du parc du Repos Maternel et de la Clairière, tout en préservant et en garantissant le bon fonctionnement des activités sociales du CCAS sur ce site. Ce dernier est informé de ces réflexions.
- Aménager un parc linéaire au travers du site du CCAS et de la Cité jardin, permettant de rattacher par voie piétonne ou cyclable le centre-ville à la cité jardin, aux quartiers situés au nord de la rue Lahouneau et au-delà, et au domaine universitaire en traversant le bois de Laburthe (connexion aux pistes cyclable de la route de Canéjan et du chemin de la Mauguette).
- Etablir ainsi une « boucle verte » autour du centre-ville, offrant des promenades piétonnes et cyclables entre les parcs de l'Ermitage, du Repos maternel et de Laurenzanne. Dans cette perspective seront rétablies, progressivement, les allées historiques des anciens grands domaines (Allée de tilleuls du Château du repos maternel).



- Affirmer le caractère apaisé et paysager de la rue des Erables entre la place Roumegoux et le parc Laurenzanne, et prolonger cet axe au-delà de la place par une liaison directe au parc de l'Ermitage.

Thématique 2 : Un cadre de vie de qualité pour tous

Il s'agit de créer des logements accessibles au plus grand nombre (programmation équilibrée entre Logement Locatif Social (LLS), logement abordable et logement libre – diversités des tailles de logement, et programmation significative de moyens et grands logements) :

- pour répondre aux objectifs de production de logements de la Commune définis dans le cadre des politiques de l'Habitat intercommunal,
- pour faciliter les mobilités et parcours résidentiels, et stabiliser les familles des personnes souhaitant rester ou s'installer à Gradignan,
- pour garantir une proximité services – équipements-logements et ainsi limiter les déplacements automobiles,
- Pour renforcer significativement le caractère « Habité » du centre-ville et ainsi renforcer sa vitalité et son attractivité. Avec le développement résidentiel programmé, les futurs consommateurs sur place contribueront à dynamiser le tissu commercial du centre.

Trois secteurs de localisation pour les nouvelles opérations de logements sont privilégiés :

- les terrains communaux aujourd'hui occupés par des équipements municipaux, situés entre la place Roumegoux et le parc de l'Ermitage,
- une partie des terrains du CCAS, et plus spécifiquement la frange de la rue Emile Lestage et la Cité jardin,
- le secteur du Centre Commercial Laurenzanne, y compris l'emprise actuelle de la maison de retraite, en partance pour Talence, et le terrain municipal occupé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Ces programmes neufs constitueront pour le centre-ville de Gradignan le patrimoine bâti contemporain des générations futures. A ce titre, une attention toute particulière sera portée à l'architecture, la conception et l'insertion urbaine et paysagère de ces programmes. Ils devront présenter toutes les qualités intrinsèques résidentielles de la commune, offrir une image contemporaine de l'habitat « désirable », et être conçus en parfaite cohérence et respect des constructions environnantes pré existantes et des qualités paysagères de l'environnement naturel.

La volumétrie et la morphologie des bâtiments permettront une insertion urbaine « réussie ». Les parties en étage et attique des constructions seront privilégiées sur les espaces publics (place Roumegoux par exemple). Par un effet de gradation, les constructions s'abaisseront significativement en limite de parc ou de zone pavillonnaire.



Les matériaux de construction garantiront une bonne tenue dans le temps et une insertion harmonieuse.

L'aménagement des espaces extérieurs privatifs s'appuiera sur les qualités paysagères de l'environnement naturel pré existant. Les cheminements à l'échelle de l'îlot privatif s'inscriront dans la trame des cheminements piétons développés à l'échelle du centre-ville.

Thématique 3 : Renforcer et développer le commerce

L'offre commerciale de Gradignan, dont la zone de Chalandise rayonne au-delà de la Commune, est très qualitative. Peu de choses manquent à l'armature commerciale existante, principalement de l'animation autour d'espaces extérieurs propices à la détente et au loisir.

L'opération d'aménagement propose de compléter l'offre existante pour assurer une dynamique selon différentes temporalités.

Les espaces publics requalifiés et le futur cinéma constitueront une nouvelle destination de loisir. A proximité du futur cinéma et de la place Roumégoux réaménagée, une programmation de restaurant et brasserie pourra être envisagée.

L'offre commerciale peut s'accompagner de services répondant aux nouvelles attentes et préoccupations des citadins : boutique de vélos, équipement de la maison, produits gastronomiques spécialisés/épicerie fine, ressourcerie, point de vente pour des Associations pour le Maintien d'Agriculture Paysanne (AMAP)...

Le renouvellement de l'offre commerciale s'effectuera majoritairement dans le cadre du projet du programme neuf mixte (logements – commerces) envisagé sur le site actuel du centre commercial Laurenzanne.

Progressivement, il s'agit d'établir une boucle commerçante entre la polarité Roumégoux et celle de Laurenzanne, avec notamment le développement de commerces ou de services en pied des immeubles de logements prévus route de Léognan – Allée des pins.

Thématique 4 : Des équipements publics modernisés, une offre de loisirs renforcée

L'épaississement du centre-ville par la création de logements au cœur de celui-ci implique une libération des terrains communaux occupés aujourd'hui par un ensemble d'équipements municipaux : écoles primaires Clairière, Saint-Exupéry et de Ermitage, gymnase Toupiac, Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes (EPAJ), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Antenne du Plan local de l'Insertion et de l'Emploi (PLIE), Antenne de la Mission Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI),...



L'opération d'aménagement prévoit un renouvellement des équipements publics du centre-ville et une meilleure répartition des équipements scolaires. Ce renouvellement permettra :

- Une conception plus fonctionnelle, mieux adaptée aux nouveaux usages et modes de vie.
- Une mutualisation des fonctions et des moyens; ils seront plus économies en énergie.
- Une meilleure visibilité et accessibilité : ils seront rattachés aux itinéraires piétons et vélos développés dans le projet ; ils viendront « ponctuer » et animer la boucle des parcs.

Les équipements programmés sont les suivants :

- Un nouveau groupe scolaire d'env. 20 classes (maternelle et élémentaire) sera implanté à l'emplacement de l'ancienne maison de retraite de la Clairière, dont une partie sera réhabilitée. Cette localisation présente l'avantage d'une proximité du futur parking + un environnement très paysager pour les enfants. De plus, seront programmés un nouveau groupe scolaire dans le Sud de la Commune et une augmentation de la capacité d'accueil sur l'école Lange.
- Le gymnase Pierre Toupiac serait relocalisé à l'entrée de la cité jardin, à côté des terrains de sport existants. Il se placerait ainsi à mi-parcours entre l'école du centre et l'école Lange pour faciliter les usages scolaires. Il serait accessible à pied par les scolaires, par le nouveau parc linéaire, et apporterait une nouvelle offre de proximité pour la cité jardin. Il participerait également à la requalification urbaine du cours du Général de Gaulle au niveau de l'entrée de la cité jardin.
- Un cinéma pourrait renforcer l'offre ludique du centre et être mutualisé avec l'Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes (EPAJ) du bourg reconstruit, à proximité de la place Roumégoux.
- Le château de l'Ermitage pourrait être réhabilité, la salle majestueuse des mariages maintenue. D'autres services y seraient regroupés pour améliorer leur fonctionnement et valoriser ce lieu : Mission Locale, PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), associations...

En terme de calendrier, les grandes étapes suivantes sont annoncées :

2014 - 4^e trimestre

→ Ouverture de la concertation

2015 – 1^{er} Semestre

→ 1^{ere} réunion publique (4/06/15)

2015 - 2^d Semestre

→ 2^{de} réunion publique (à l'automne)

→ Dépôt de l'étude d'impact aux autorités environnementales



2016 – 1^{er} Semestre

→ Mise à disposition du public de l'étude d'impact et avis

2016 – 2^d Semestre

- Clôture de la concertation + bilan
- Création de la ZAC
- Enquête publique

A l'issue de cet exposé, la Directrice de Projet de la Fab rappelle que des registres sont mis à disposition du public. Les contributions du public peuvent être formalisées soit sur les registres disponibles en Mairie de Gradignan et à Bordeaux Métropole, soit sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr/concertation/projets-locaux/gradignan-centre-ville-2014/>

M. Le Maire reprend la parole, et précise que la réalisation des programmes neufs de logements relève d'opérations « tiroir » qui consistent à reconstruire dans un premier temps les équipements publics pour libérer leurs emprises foncières. Ces opérations « tiroir » conditionnent l'échéancier de la ZAC, qui couvre une période de 15 ans environ. Cela laisse le temps d'en reparler, de se projeter dans ce futur espace urbain qui réservera probablement des sources d'étonnement et évitera la monotonie.

M. Le Maire présente ensuite l'état des réflexions concernant le tram, et fait le point sur la position de Gradignan dans le nouveau contexte de gouvernance et de mutualisation des compétences au sein de la Métropole créée au 1^{er} janvier 2015.

Temps d'échanges et de question-réponse

La parole est donnée au public.

La première question adressée à M. Le Maire porte sur l'impact de la ZAC Centre-Ville sur les espaces naturels et parcs publics. L'inquiétude exprimée relève le risque de bétonnage des espaces paysagers, compte-tenu de la programmation de constructions neuves.

En réponse, M. Le Maire rappelle que 30% du territoire de la commune est constitué de parcs et d'espaces naturels protégés. L'aménagement de la Ville tel qu'il est envisagé ne supprimera pas un m² d'espaces verts publics. Au contraire, le potentiel des espaces naturels ouverts au public pourrait s'accroître dans les années à venir; la future ZAC intégrant la création d'un nouveau parc public « le parc linéaire » sur une partie du secteur Repos Maternel et Clairière propriété du CCAS de la Ville de Bordeaux.

Concernant la hauteur bâtie des nouvelles constructions, M. Le Maire précise que celle-ci n'ira pas au-delà de la cime des arbres, ce qui est une règle à Gradignan; c'est-à-dire pas au-delà du R+4 ou R+3 avec attique.



Concernant la densité, celle-ci sera raisonnée, notamment aux travers des hauteurs de construction admises. Une densité plus importante mais tout autant raisonnée sera envisagée sur la place Roumegoux. Celle-ci participera d'une part à la construction d'une nouvelle « charpente » du centre-ville, et d'autre part au développement d'une offre de logements diversifiée et qualitative. Ces logements neufs devront permettre, entre autre, de répondre aux demandes et aux attentes des Gradignanais souhaitant s'installer dans le centre. A cet effet, M. Le Maire précise que ces dernières années la majorité des demandes de logements sur Gradignan ont pu être satisfaites et qu'il souhaite que cette situation se poursuive.

Une nouvelle question d'une personne du public porte sur l'impact financier des projets (réaménagement des espaces publics, ZAC centre-ville, et Tram) sur les impôts locaux des gradignanais sur les quinze années à venir.

En référence aux dispositions prises par la commune de Talence concernant le stationnement, la personne souhaite savoir également si la Mairie de Gradignan envisage de rendre le stationnement payant en centre-ville.

M. Le Maire reprend la parole et apporte les réponses suivantes :

Concernant les coûts des projets, ceux-ci sont circonscrits et cadrés par des engagements. Plus précisément, pour le projet de réaménagement des espaces publics du centre-ville, dont le coût global est de 9 millions d'euros, la commune participera au financement à hauteur de 20 %, ce qui correspond à l'éclairage, au mobilier et aux espaces verts. Ces coûts d'investissement seront affectés aux investissements pluriannuels, et si nécessaire certains investissements seront décalés. La Commune réexprime sa volonté de poursuivre les dispositions fiscales de l'exercice de 2015, à savoir limiter la part de la fiscalité communale.

Concernant la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), la charge financière incombera aux promoteurs, à la Métropole et à la Ville. La participation de la Ville est fixée à 3 millions d'euros, ce qui est parfaitement supportable sur dix-quinze ans. Le tramway sera intégralement financé par l'agglomération.

Concernant le stationnement, M. Le Maire rappelle que 950 places gratuites sont disponibles aujourd'hui en centre-ville. A l'issue du projet de réaménagement des espaces publics, cette quantité sera portée à environ 1 050 places, soit une centaine de places supplémentaires. Pour éviter les stationnements de voiture sur toute une journée, la commune envisage de mettre en place un système de disque bleu. Le temps de stationnement gratuit serait de l'ordre de 2h30, en référence au temps passé par une dame chez le coiffeur.

Une autre personne dans le public émet ses réserves et ses attentes auprès de M. Le Maire concernant les transports en commun existant et futur. « Sans Tram, cela ne marchera pas » ! Le tram est un projet à long terme, il souhaite savoir quelles sont les dispositions envisageables à court terme pour améliorer la desserte en commun de Gradignan. Le réaménagement des espaces publics



prévoit une zone 30 au niveau de la place Roumegoux, cela ne risque-t-il pas d'accentuer le phénomène pré existant de congestion automobile du centre-ville ? L'intervenant relève également la nécessité de prévoir dans l'opération d'aménagement de ZAC des stations VCUB et des aires de stationnement vélo.

En réponse à ces interrogations, M. Le Maire précise que dans le cadre du projet de réaménagement des espaces publics un espace dédié à la mobilité est prévu (vélo en libre-service, point de recharge électrique pour les voitures, ...). Concernant le Tram, son tracé est envisagé le long de l'allée Gaston Rodrigues, en précisant que cette allée fait partie du secteur Centre-Ville. Le projet du centre-ville repose sur un triptyque : réaménagement des espaces publics, ZAC Centre-Ville et projet du Tram. Indépendamment de ce dernier, les lignes de bus seront maintenues et une attention particulière sera portée aux deux roues qui auront toute leur place dans ce nouvel environnement urbain.

Un nouvel intervenant dans le public prend la parole. Il demande à M. Le Maire de mettre en place sur le site Internet de la Mairie, une rubrique particulière permettant aux habitants de prendre connaissance de l'ensemble des projets de construction en cours ou à l'étude sur la commune. Concernant la ZAC, il rappelle que 3 versions de celle-ci ont déjà été établies et présentées au public. Il souhaite savoir si une réactualisation du plan de la ZAC de 2011 va être faite et quid des 18 îlots qu'elle proposait ? Pour le Tram, il exprime son inquiétude quant à la pénibilité locale, à l'impact négatif sur le quartier Laurenzanne.

M. Le Maire répond à chaque point en ces termes:

La concertation se poursuivra auprès des riverains sur tous les projets, comme elle est communément pratiquée à Gradignan, par une information régulière auprès des comités de quartier et par des réunions ou évènements publics plus larges dans le cadre de concertations règlementaires.

Concernant la ZAC, il n'y a pas plusieurs projets, il y a une évolution de la pensée. Nous sommes dans un stade de réflexion et d'études sources de mouvements. Il ne faut pas rester figé sur les 18 îlots des études de la ZAC de 2011, il s'agissait d'une évaluation de potentiel. Il est nécessaire d'élargir la perspective, de prendre du recul par rapport à cette première approche. La réflexion se poursuit notamment sur l'économie globale du projet et le calage des périmètres. De cette réflexion, l'opération s'enrichie. A l'automne prochain, et à l'occasion d'une seconde réunion publique, sera présenté un approfondissement du projet de la ZAC centre-ville.

De la même manière, M. Le Maire invite l'intervenant à élargir la perspective concernant le Tram. Le recul des immeubles par rapport à l'éventuel passage du tram sur les allées Gaston Rodrigues semble écarter toute crainte des nuisances liées à ce futur transport en commun. Le Maire relève le pari que les générations futures seront très satisfaits de disposer et de pratiquer le Tram.

Avant la clôture de ce temps d'échange avec le public, M. Le Maire donne la parole à un membre du comité consultatif Ville et Handicap. Cet intervenant s'exprime au nom des personnes à mobilité



réduite pour le Tram. En s'adressant aux différents acteurs de la mise en œuvre des projets présentés, il rappelle la nécessité d'intégrer au plan de déplacement/cheminement le plan de consommation (commerce et services). A cet effet, l'intervenant mentionne les dispositions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de l'ordonnance de 2014. Pour conclure, il ajoute que « la Ville de Gradignan va rendre la ville déshandicapée en un seul mot pour les handicapés en deux mots ».

M. Le Maire remercie cet intervenant et rappelle la collaboration étroite entre la ville de Gradignan et le comité Ville et Handicap, ainsi que son attachement particulier à l'équité de l'accessibilité.

En conclusion, M. Le Maire remercie le public d'être venu aussi nombreux (près de 1 000 personnes) et de montrer autant d'intérêt à la commune.

Clôture de la réunion publique.